

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2022



L'article 2313-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la communauté de communes sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2022 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la Communauté de Communes.

A. BUDGET ADMINISTRATION GENERALE

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

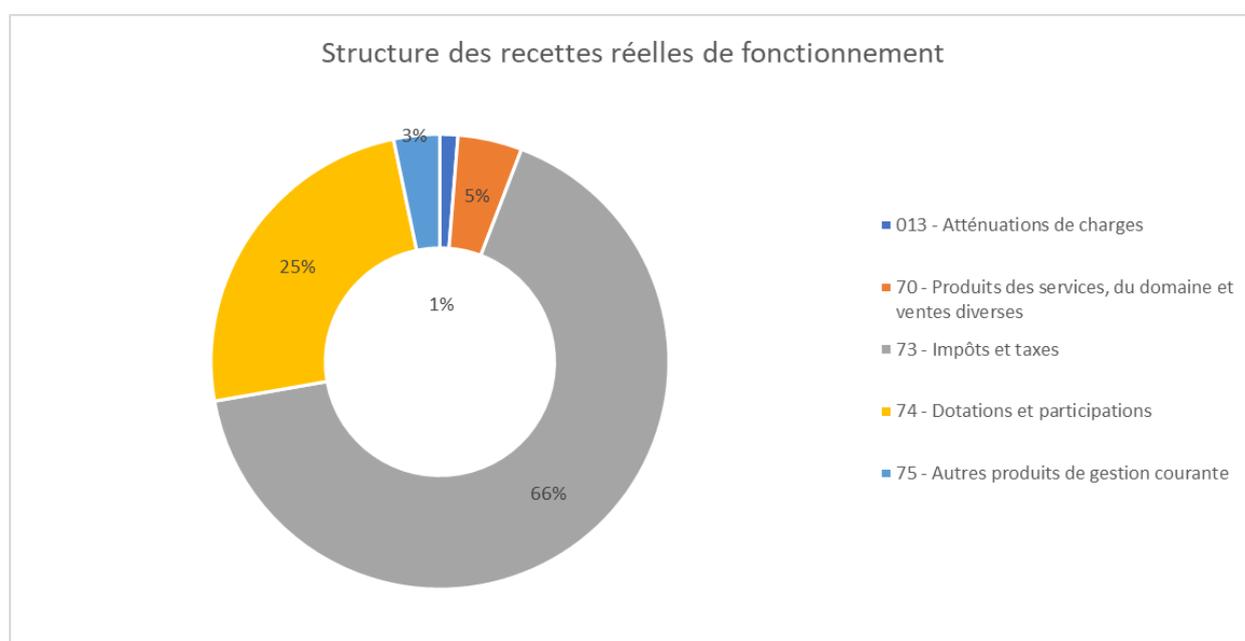
1.1. Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de l'EPCI.

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations et subventions ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 800 934,99 €, elles étaient de 5 649 731,50 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :



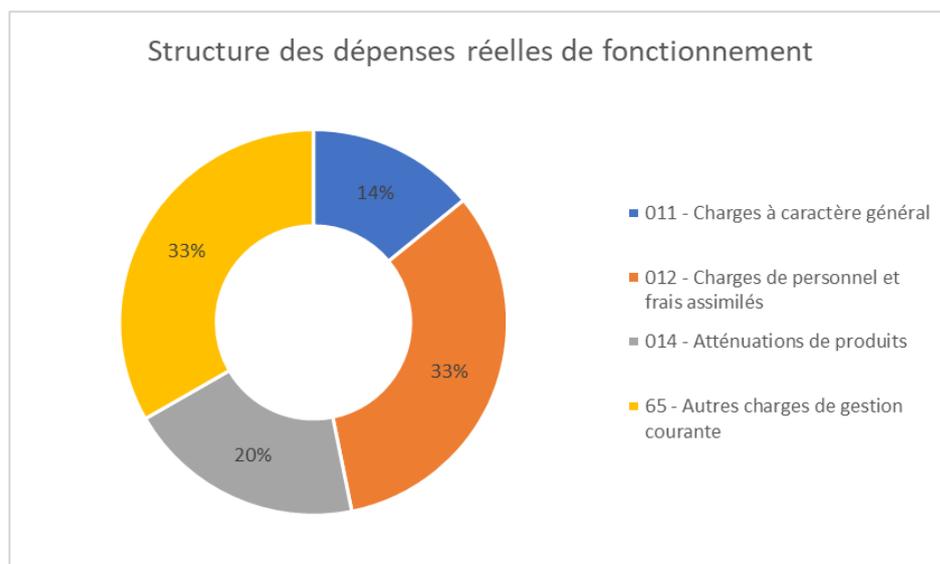
CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuations de charges	7 229,38 €	16 408,62 €	72 715,93 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	699 619,65 €	437 478,15 €	262 280,71 €
73 - Impôts et taxes	3 569 035,49 €	3 627 942,37 €	3 836 753,06 €
74 - Dotations et participations	1 242 598,81 €	1 305 073,93 €	1 415 869,10 €
75 - Autres produits de gestion courante	201 733,23 €	220 882,72 €	188 207,15 €
77 - Produits exceptionnels	11 187,15 €	41 945,71 €	25 109,04 €
TOTAL	5 731 403,71 €	5 649 731,50 €	5 800 934,99 €

1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, soit principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 5 283 878,78 €, elles étaient de 5 135 640,16 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :



CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	748 990,24 €	788 908,35 €	744 839,25 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 797 174,97 €	1 688 241,09 €	1 733 766,09 €
014 - Atténuations de produits	1 139 643,71 €	1 090 629,32 €	1 050 858,13 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 457 340,67 €	1 542 890,75 €	1 752 351,53 €
66 - Charges financières	1 871,70 €	842,22 €	
67 - Charges exceptionnelles	6 824,39 €	24 128,43 €	2 063,78 €
TOTAL	5 151 845,68 €	5 135 640,16 €	5 283 878,78 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de l'EPCI.

2.1. Les recettes réelles d'investissement

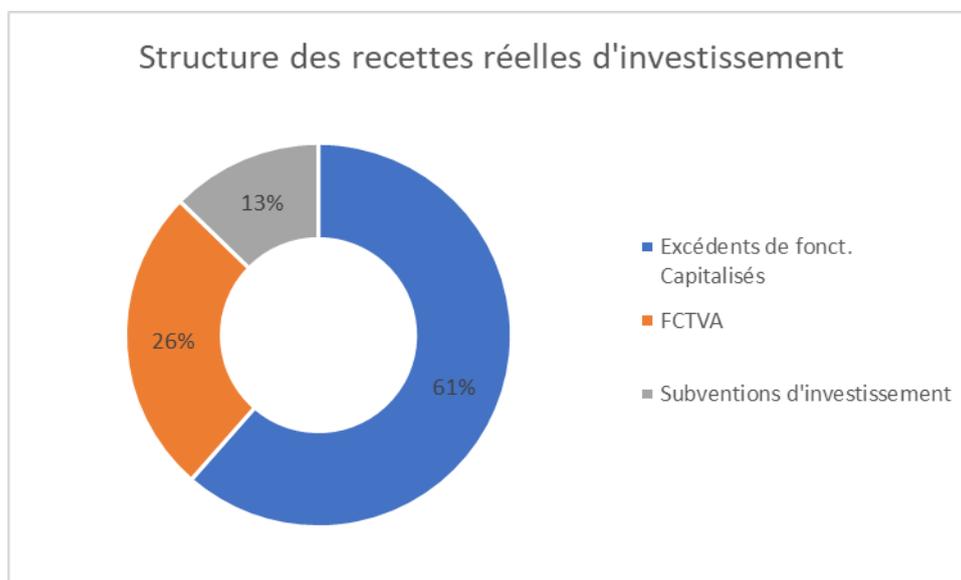
Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...);
- Le FCTVA ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20230329-20230329-03-07-DDE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement);
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 592 414,94 €, elles étaient de 614 746,31 € en 2021 (budget retraité hors récupération de la TVA suite à la construction du centre aquatique d'un montant de 1 300 000 €). Elles se décomposent de la façon suivante :



CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	334 412,49 €	555 965,36 €	517 047,42 €
13 - Subventions d'investissement	349 563,30 €	58 780,95 €	75 367,52 €
21 - Immobilisations corporelles		1 300 000,00 €	
TOTAL	683 975,79 €	1 914 746,31 €	592 414,94 €

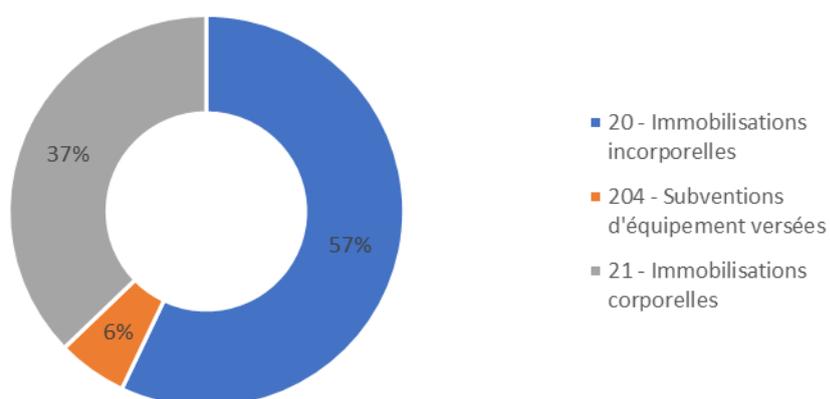
2.2. Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 376 989,93 €, elles étaient de 516 357,69 € en 2021 (budget retraité hors récupération de la TVA suite à la construction du centre aquatique d'un montant de 1 300 000 €).

Structure des dépenses réelles d'investissement



CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	250 000,00 €	250 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	108 407,95 €	133 535,59 €	207 466,98 €
204 - Subventions d'équipement versées	7 000,00 €	1 315 225,00 €	20 825,00 €
21 - Immobilisations corporelles	93 716,33 €	99 930,93 €	135 414,08 €
23 - Immobilisations en cours	58 213,22 €	17 666,17 €	
TOTAL	517 337,50 €	1 816 357,69 €	363 706,06 €

3. RESULTATS DE L'EXERCICE

REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	5 452 286,85 €	5 852 934,99 €	400 648,14 €
Section d'investissement	415 706,06 €	760 823,01 €	345 116,95 €
Total	5 867 992,91 €	6 613 758,00 €	745 765,09 €
Reports			
Section de fonctionnement		300 000,00 €	
Section d'investissement		667 485,80 €	
Total Réalisations + reports			
Section de fonctionnement	5 452 286,85 €	6 152 934,99 €	700 648,14 €
Section d'investissement	415 706,06 €	1 428 308,81 €	1 012 602,75 €
Restes à réaliser			
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	235 800,30 €		
Résultats totaux			
Section de fonctionnement	5 452 286,85 €	6 152 934,99 €	700 648,14 €
Section d'investissement	651 506,36 €	1 428 308,81 €	776 802,45 €
Total	6 103 793,21 €	7 581 243,80 €	1 477 450,59 €

On constate que la section de fonctionnement présente un excédent de 700 648,14 € incluant le report de l'année 2021. Il est nécessaire de noter que le résultat intègre une recette exceptionnelle liée à un rattachement de produits non effectué sur 2021 d'environ 70 000k €. Cela fera l'objet d'une dépense du même montant pour l'année 2023.

La section d'investissement, quant à elle, dispose d'un excédent cumulé de 776 802,45 € (intégrant les restes à réaliser). Cet excédent global de 1 477K € permet à l'EPCI de garder une épargne pour les futurs investissements à conduire.

4. RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la Communauté de communes avec les indicateurs permettant de les calculer.

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

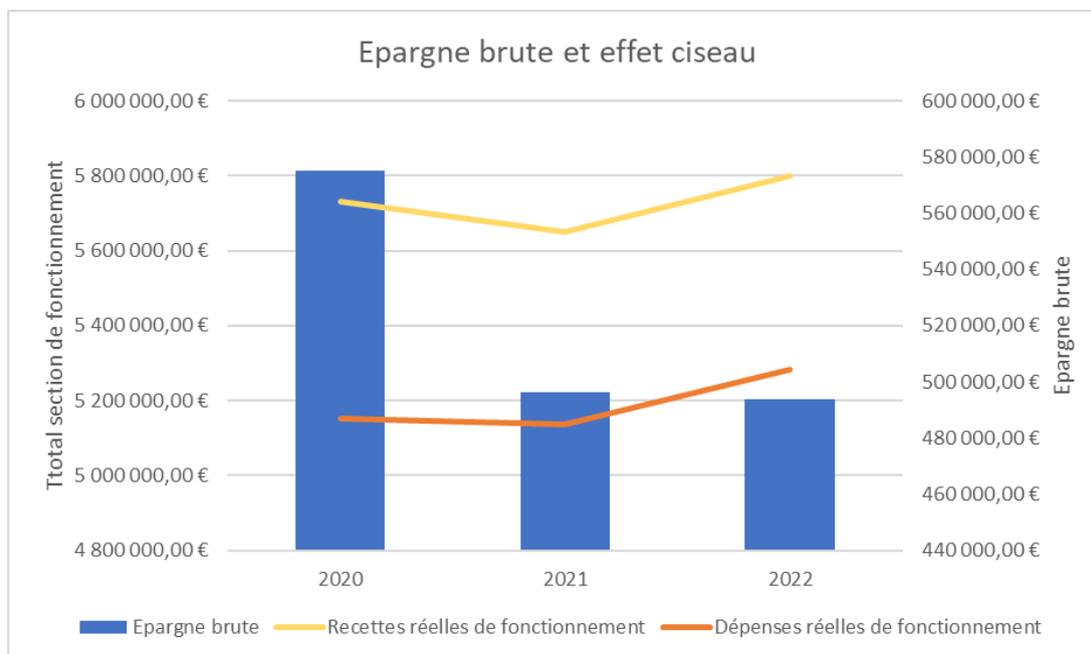
- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement (CAF) représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par l'EPCI sur l'exercice.

Evolution du niveau d'épargne du budget Administration générale

ANNEE	2020	2021	2022	2021-2022 %
Recettes réelles de fonctionnement	5 731 403,71 €	5 649 731,50 €	5 800 934,99 €	2,61%
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	<i>11 187,15 €</i>	<i>41 945,71 €</i>	<i>25 109,04 €</i>	<i>-67,05%</i>
Dépenses réelles de fonctionnement	5 151 845,69 €	5 135 640,17 €	5 283 878,78 €	2,81%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>6 824,39 €</i>	<i>24 128,43 €</i>	<i>2 063,78 €</i>	<i>-1 069,14%</i>
Epargne brute (€)	575 195,26 €	496 274,05 €	494 010,95 €	-0,46%
Taux d'épargne brute %	10,04 %	8,78%	8,52%	
Amortissement du capital de la dette	251 871,70 €	250 000,00 €		
Epargne nette (€)	323 323,56 €	246 274,05 €	494 010,95 €	50,15%
Encours de dette	250 000,00 €			
Capacité de désendettement	0,43	0,00	0,00	

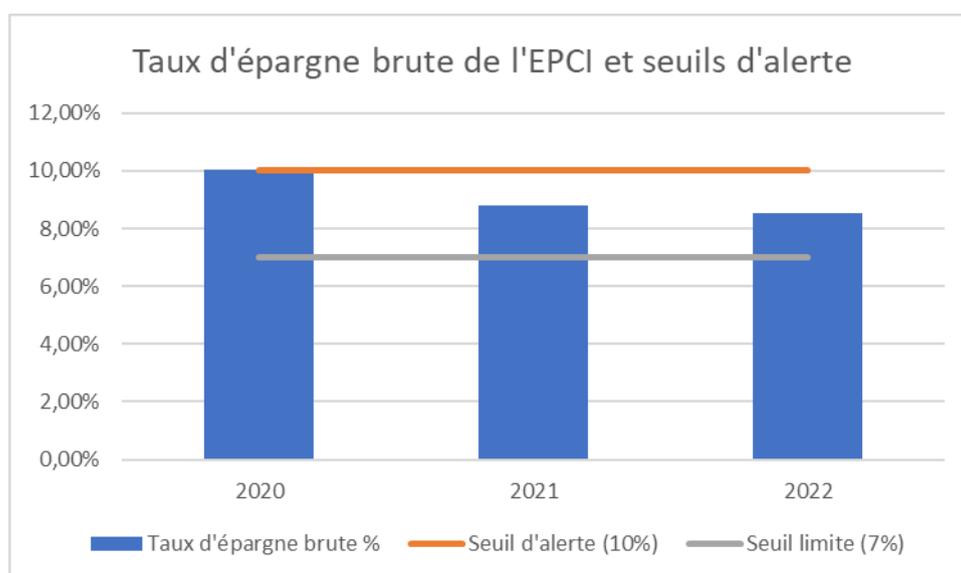
On constate que l'épargne brute est en légère diminution par rapport à 2021. **La Communauté de communes n'est plus endettée au niveau de son budget principal, par conséquent l'épargne nette équivaut à l'épargne brute.**



Le montant d'épargne brute de l'EPCI est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge. Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par l'EPCI et de possiblement dégrader sa situation financière.

La Communauté de communes a vécu une situation difficile en 2019 suite à l'instauration de la redevance incitative et la création d'un budget annexe. La situation s'est largement redressée avec le plan de refinancement instauré en 2020 et qui a permis de sortir de cet effet de ciseau.

Néanmoins, la situation reste fragile pour constituer une épargne satisfaisante afin de conduire les investissements prévus au plan pluriannuel d'investissement



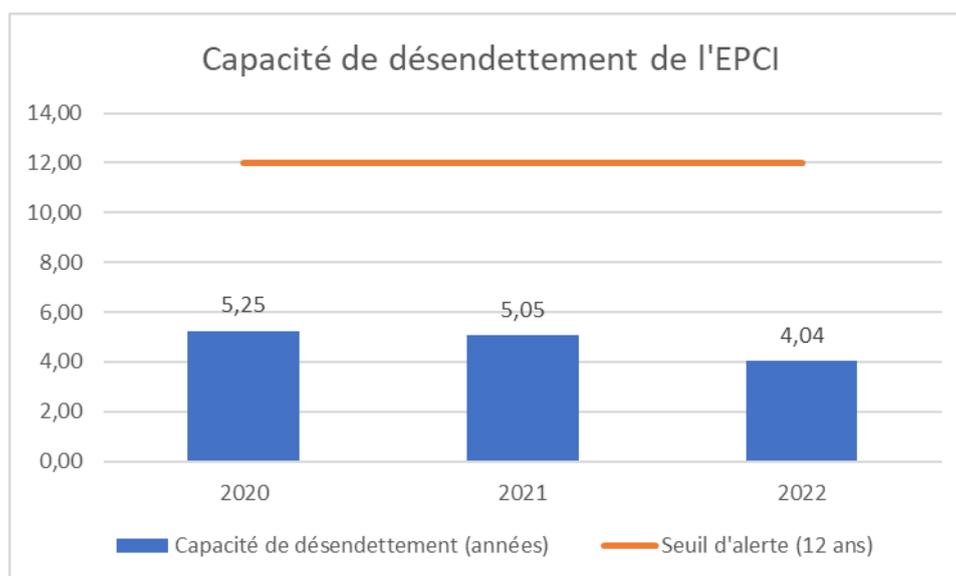
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la Communauté de communes. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourra être alloué à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et d'autofinancer les investissements de l'année en cours.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20230329-2023-03-20-DBE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10 % correspond à un premier avertissement, l'EPCI en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou d'une perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7 % des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute des EPCI se situe autour 15 %. Comme évoqué précédemment, la Communauté de communes reste fragile sur sa capacité à investir. Il sera nécessaire de poursuivre le travail engagé sur l'augmentation de la CAF afin de conduire la totalité du plan de mandat envisagé.



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette total de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette totale si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI se situe aux alentours de 5 années en 2020. Pays de Blain Communauté poursuit sa phase de désendettement et n'a contracté aucun nouvel emprunt depuis 3 ans.

5. RATIOS OBLIGATOIRES

N°RATIO	INFORMATIONS	2020	2021	2022	Moyenne nationale 10 000h à 20 000h
	Nombre d'habitants "DGF"	16354	16354	16658	10 000h à 20 000h
1	Dépenses réelles de fonctionnement /population	318,96 €	314,03 €	317,20 €	293,00 €
2	Produits des impositions directes /population	185,18 €	111,21 €	112,32 €	255,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement /population	350,46 €	345,46 €	344,79 €	342,00 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	16,35 €	15,36 €	21,89 €	78,00 €
5	Encours de la dette/population	153,27 €	120,92 €		199,00 €
6	DGF / population	34,29 €	34,85 €	34,81 €	43,00 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	34,72%	32,78%	32,81%	37,90%
9	Dép fonct + rbst dette / Recettes réelles de fonctionnement	134,58%	95,00%	92,00%	92,20%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	4,66%	4,45%	6,35%	22,70%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	43,73%	35,00%	35,00%	58,30%

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20230329-20230230-2023-02-27-DDE
Date de dépôt en préfecture : 04/04/2023

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv)

B. BUDGETS ANNEXES

1. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

1.1. Section de fonctionnement

1.1.1. Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuations de charges	1 794,23 €	1 476,99 €	2 413,64 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	640 873,00 €	826 375,26 €	956 939,87 €
74 - Subventions d'exploitation	461 593,56 €	32 039,38 €	65 220,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	8 389,76 €	34 068,57 €	20 740,51 €
77 - Produits exceptionnels	120,00 €	16 374,51 €	24 376,56 €
TOTAL	1 112 770,55 €	910 334,71 €	1 069 690,58 €

1.1.2. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	318 372,69 €	240 105,91 €	242 230,62 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	565 008,27 €	587 430,92 €	617 100,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	135 892,74 €	152 552,87 €	166 283,87 €
65 - Autres charges de gestion courante	1,83 €	1 151,04 €	6 752,22 €
66 - Charges financières	4 620,22 €	2 647,29 €	1 769,91 €
67 - Charges exceptionnelles	508,40 €		1 302,16 €
TOTAL	1 024 404,15 €	983 888,03 €	1 035 438,78 €

Pour l'exercice 2022, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 069 690,58 € et les dépenses de fonctionnement à 1 035 438,78 €. La section de fonctionnement est excédentaire et permet d'absorber l'augmentation constante de la dotation aux amortissements liée à l'achat des nouveaux cars. A noter, le rattrapage de refacturation de mise à disposition du personnel des transports aux autres budgets (notamment du budget annexe REOMi) sur les années antérieures augmente fortement le chapitre 70 (environ 100k €).

1.2. Section d'investissement

1.2.1. Recettes d'investissement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	135 892,74 €	137 552,87 €	166 283,87 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		104 796,54 €	
13 - Subventions d'investissement	171 291,10 €	54 890,40 €	
21 - Immobilisations corporelles		15 000,00 €	
TOTAL	307 183,84 €	312 239,81 €	166 283,87 €

1.2.2. Dépenses d'investissement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
0012 - AMENAGEMENT LOCAUX TECHNIQUES	307 508,58 €	16 720,94 €	3 555,25 €
Opérations d'équipements	307 508,58 €	16 720,94 €	3 555,25 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
16 - Emprunts et dettes assimilées	26 264,72 €	16 612,15 €	17 489,53 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 188,00 €	1 670,00 €	
23 - Immobilisations en cours	4 526,37 €	470 406,42 €	465 900,00 €
TOTAL	339 487,67 €	505 409,51 €	486 944,78 €

En 2022, le programme de renouvellement des cars a été poursuivi avec l'achat de trois cars supplémentaires. L'excédent de fonctionnement ainsi que les amortissements permettent de financer ce programme sans avoir recours à l'emprunt.

1.3. Résultats de l'exercice

REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	1 035 438,78 €	1 069 690,58 €	34 251,80 €
Section d'investissement	486 944,78 €	166 283,87 €	-320 660,91 €
Total	1 522 383,56 €	1 235 974,45 €	-286 409,11 €
Reports			
Section de fonctionnement		26 446,69 €	
Section d'investissement		719 729,81 €	
Total Réalisations + reports			
Section de fonctionnement	1 035 438,78 €	1 096 137,27 €	60 698,49 €
Section d'investissement	486 944,78 €	886 013,68 €	399 068,90 €
Restes à réaliser			
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	907,91 €		
Résultats totaux			
Section de fonctionnement	1 035 438,78 €	1 096 137,27 €	60 698,49 €
Section d'investissement	487 852,69 €	886 013,68 €	398 160,99 €
Total	1 523 291,47 €	1 982 150,95 €	458 859,48 €

Le budget annexe Transports présente un excédent cumulé de fonctionnement de 60 698,49€ et un excédent cumulé d'investissement de 398 160,99 €.

Evolution du niveau d'épargne du budget annexe Transports scolaires

ANNEE	2020	2021	2022	2021-2022 %
Recettes réelles de fonctionnement	1 112 770,55 €	910 334,71 €	1 069 690,58 €	14,90%
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	<i>120,00 €</i>	<i>16 374,51 €</i>	<i>24 376,56 €</i>	32,83%
Dépenses réelles de fonctionnement	888 511,41 €	831 335,16 €	869 154,91 €	4,35%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>508,40 €</i>		<i>1 302,16 €</i>	100,00%
Epargne brute (€)	224 647,54 €	62 625,04 €	177 461,27 €	64,71%
Taux d'épargne brute %	20,19%	6,88%	16,59%	
Amortissement du capital de la dette	26 264,72 €	16 612,15 €	17 489,53 €	
Epargne nette (€)	198 382,82 €	46 012,89 €	159 971,74 €	71,24%
Encours de dette	78 047,00 €	57 268,00 €	40 656,00 €	
Capacité de désendettement	0,35	0,91	0,23	

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20230329-20230329-03-20-DBE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

En 2022, le budget Transports dégage une épargne brute importante liée aux recettes exceptionnelles générées par le rattrapage de refacturation des mises à disposition du personnel des transports des années antérieures. Il s'agira de maintenir un report de fonctionnement afin de pallier l'augmentation de la dotation aux amortissements qui évolue en fonction de l'achat de nouveaux cars. L'encours de dette était d'environ 40 000 € en 2022, il sera nul au cours de l'année 2024. Ce budget sera donc totalement désendetté à cette date.

2. BUDGET ANNEXE DECHETS

2.1. Section de fonctionnement

2.1.1. Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuations de charges	1 157,98 €	13 722,20 €	24 796,37 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 738 321,87 €	1 742 155,71 €	2 359 262,62 €
74 - Subventions d'exploitation	140 629,55 €	90 359,97 €	431 397,95 €
75 - Autres produits de gestion courante	31 809,45 €	21 001,01 €	5 940,58 €
77 - Produits exceptionnels	22,52 €	9 107,94 €	15 216,40 €
TOTAL	1 911 941,37 €	1 876 346,83 €	2 836 613,92 €

La recette liée à la redevance incitative augmente légèrement et est liée à l'augmentation des tarifs appliquée pour cette même année. Le chapitre 70 est exceptionnellement gonflé grâce au déblocage des paiements concernant la reprise de matières (environ 355k € au lieu de 250k € attendus). Le chapitre 74 est également en hausse significative, son évolution est liée à la subvention perçue dans le cadre de l'instauration de la redevance incitative (109k €) ainsi que des subventions non perçues sur les années antérieures versées par les éco-organismes.

2.1.2. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	846 249,11 €	1 300 608,85 €	275 916,40 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	436 481,45 €	543 238,46 €	628 463,80 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 513,82 €	60 850,09 €	78 022,77 €
65 - Autres charges de gestion courante	113 549,54 €	76 082,75 €	1 209 368,76 €
66 - Charges financières	3 389,60 €	2 957,88 €	2 522,36 €
67 - Charges exceptionnelles	16 916,31 €	87 553,54 €	9 502,70 €
TOTAL	1 493 099,83 €	2 071 291,57 €	2 203 796,79 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 203 796,79 € en 2022, elles sont en évolution de 6% par rapport à 2021. Cette évolution est principalement liée aux participations versées au SMCNA et à l'augmentation des tonnages de déchets collectés (en déchèteries) sur le territoire (Chapitre 65 en 2022, affectées au chapitre 011 en 2021).

2.2. Section d'investissement

2.2.1. Recettes d'investissement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 513,82 €	59 597,63 €	78 022,77 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	360 181,43 €	434 244,35 €	369,82 €
13 - Subventions d'investissement		11 084,00 €	
TOTAL	436 695,25 €	504 925,98 €	78 392,59 €

2.2.2. Dépenses d'investissement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
0001 - ACHATS CONTENEURS COLONNE DE TRI	23 160,00 €	32 940,00 €	283 813,82 €
0002 - CONSTRUCTION BUREAU ENVIRONNEMENT	6 173,66 €	1 565,56 €	
0003 - DECHETERIE BLAIN	395,77 €	24 798,00 €	
0004 - DECHETERIE BOUVRON	298,80 €	210,00 €	36 348,00 €
0005 - GROSSES REPARATIONS DECHETERIES		2 549,76 €	
Opérations d'équipements	30 028,23 €	62 063,32 €	320 161,82 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	48 897,60 €	49 329,32 €	49 764,84 €
21 - Immobilisations corporelles	3 393,05 €	4 420,97 €	891,98 €
TOTAL	82 318,88 €	115 813,61 €	370 818,64 €

En termes d'investissement, la principale dépense est l'achat de bacs jaunes à hauteur de 280k € dans le cadre de la mise en place de la collecte des emballages en porte à porte, effective depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les recettes d'investissement sont de 78 392,59 € correspondant aux amortissements.

2.3. Résultats de l'exercice

REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	2 203 796,78 €	2 836 613,91 €	632 817,13 €
Section d'investissement	370 818,64 €	78 392,59 €	-292 426,05 €
Total	2 574 615,42 €	2 915 006,50 €	340 391,08 €
Reports			
Section de fonctionnement	196 197,19 €		
Section d'investissement		714 729,84 €	
Total Réalisations + reports			
Section de fonctionnement	2 399 993,97 €	2 836 613,91 €	436 619,94 €
Section d'investissement	370 818,64 €	793 122,43 €	422 303,79 €
Restes à réaliser			
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	24 270,74 €		
Résultats totaux			
Section de fonctionnement	2 399 993,97 €	2 836 613,91 €	436 619,94 €
Section d'investissement	395 089,38 €	793 122,43 €	398 033,05 €
Total	2 795 083,35 €	3 629 736,34 €	834 652,99 €

Le budget annexe Déchets présente un excédent cumulé de fonctionnement de 436 619,94 € et un excédent cumulé d'investissement de 321 283,05 €. L'excédent de fonctionnement s'appuie sur des recettes exceptionnelles (paiement de reprise de matières sur les années antérieures et de subventions par les éco-organismes, subvention liée à la mise en place de la redevance incitative).

Evolution du niveau d'épargne du budget annexe Déchets

ANNEE	2020	2021	2022	2021-2022 %
Recettes réelles de fonctionnement	1 911 941,37 €	1 876 346,83 €	2 836 613,92 €	33,85%
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	22,52 €	9 107,94 €	15 216,40 €	40,14%
Dépenses réelles de fonctionnement	1 416 586,01 €	2 010 441,48 €	2 125 774,02 €	5,43%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	16 916,31 €	87 553,54 €	9 502,70 €	-821,35%
Epargne brute (€)	512 249,15 €	-55 649,05 €	705 126,20 €	107,89%
Taux d'épargne brute %	26,79%	-2,97%	24,86%	
Amortissement du capital de la dette	48 897,60 €	49 329,32 €	49 764,84 €	
Epargne nette (€)	463 351,55 €	-104 978,37 €	655 361,36 €	116,02%
Encours de dette	403 484,88 €	354 587,28 €	305 257,96 €	
Capacité de désendettement	0,79	-6,37	0,43	

L'épargne brute dégagée en 2022 est tout à fait exceptionnelle, ce qui entraîne un taux d'épargne brute au-delà des 20%. Le résultat 2022 intègre des recettes qui auraient dû être perçues en 2021, d'où la situation déficitaire l'année précédente. L'année 2023 permettra une meilleure comparaison et une stabilisation du résultat. La capacité de désendettement est inférieure à un an au regard de l'épargne nette de 2022.

3. BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

3.1. Section de fonctionnement

3.1.1. Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuations de charges		85,82 €	24 177,26 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 372,60 €	170 086,81 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 896,34 €	114 261,22 €	213 332,58 €
74 - Autres produits de gestion courante	571 584,87 €	586 603,77 €	580 001,36 €
77 - Produits exceptionnels		9 048,00 €	14 162,85 €
TOTAL	753 853,81 €	880 085,62 €	831 674,05 €

3.1.2. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	473 182,87 €	329 821,23 €	377 285,41 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		164 853,65 €	520 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00 €	255 736,84 €	
65 - Autres charges de gestion courante		1,35 €	1,62 €
66 - Charges financières	24 200,31 €	22 098,68 €	19 962,15 €
67 - Charges exceptionnelles			196,58 €
TOTAL	737 383,18 €	772 511,75 €	917 445,76 €

Accuse de réception en préfecture
044-244400453-20230329-2023023-03-20-DBE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

En 2022, les recettes de fonctionnement s'élèvent à une somme totale de 831 674,05 € et les dépenses de fonctionnement à 917 445,76 €. La reprise du centre aquatique en régie directe a entraîné des dépenses supplémentaires notamment liées à des défauts d'entretien ou également des moyens humains sous dotés qu'il a fallu renforcer. Par ailleurs, les recettes générées par les entrées ne sont pas encore revenues au niveau d'avant COVID. Les centres aquatiques ont connu une baisse de fréquentation suite à la situation sanitaire et peinent à retrouver les taux de fréquentation de 2019. La subvention d'équilibre entre le budget Administration générale et le budget annexe centre aquatique s'élève à 580 000 €.

3.2. Section d'investissement

3.2.1. Recettes d'investissement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
13 - Subventions d'investissement		1 300 000,00 €	
1068 - Dotations, fonds divers et réserves		16 470,63 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 000,00 €	501 333,24 €	
TOTAL	240 000,00 €	1 817 803,87 €	- €

3.2.2. Dépenses d'investissement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	126 586,37 €	128 688,00 €	130 824,53 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 372,60 €	170 086,81 €	
21 - Immobilisations corporelles			34 296,49 €
23 - Immobilisations en cours			7 462,46 €
TOTAL	286 958,97 €	298 774,81 €	172 583,48 €

En dépenses d'investissement, le montant total est de 172 583,48, il s'agit principalement du remboursement du prêt contracté pour la construction du nouvel équipement. Le résultat d'investissement reporté permet de procéder au remboursement de l'emprunt d'année en année. A savoir, à partir de 2022, l'équipement du centre aquatique n'est plus amorti.

3.3. Résultats de l'exercice

REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	917 445,76 €	812 344,53 €	-105 101,23 €
Section d'investissement	172 583,48 €	- €	-172 583,48 €
Total	1 090 029,24 €	812 344,53 €	-277 684,71 €
Reports			
Section de fonctionnement		107 573,87 €	
Section d'investissement		1 242 824,59 €	
Total Réalisations + reports			
Section de fonctionnement	917 445,76 €	919 918,40 €	2 472,64 €
Section d'investissement	172 583,48 €	1 242 824,59 €	1 070 241,11 €
Restes à réaliser			
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	20 339,27 €		
Résultats totaux			
Section de fonctionnement	917 445,76 €	919 918,40 €	2 472,64 €
Section d'investissement	192 922,75 €	1 242 824,59 €	1 049 901,84 €
Total	1 110 368,51 €	2 162 742,99 €	1 052 374,39 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20230329-20230728-03-20-DBE
Date de réception en préfecture: 04/04/2023

Le budget annexe Centre aquatique présente un excédent cumulé de fonctionnement de 21 802,16 € et un excédent cumulé d'investissement de 1 039 441,11 € (Hors RAR).

Evolution du niveau d'épargne du budget annexe Centre aquatique

ANNEE	2020	2021	2022	2021-2022 %
Recettes réelles de fonctionnement	593 481,21 €	709 998,81 €	831 674,05 €	14,63%
<i>dont recettes exceptionnelles</i>		9 048,00 €	14 162,85 €	
Dépenses réelles de fonctionnement	497 383,18 €	516 774,91 €	917 445,76 €	43,67%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>			196,58 €	100,00%
Epargne brute (€)	96 098,03 €	184 175,90 €	-99 737,98 €	284,66%
Taux d'épargne brute %	16,19%	25,94%	-11,99%	
Amortissement du capital de la dette	126 586,37 €	128 688,00 €	130 824,53 €	
Epargne nette (€)	-30 488,34 €	55 487,90 €	-230 562,51 €	124,07%
Encours de dette	1 387 401,04 €	1 258 712,39 €	1 127 887,51 €	
Capacité de désendettement	14,44	6,83	-11,31	

Au regard des résultats actuels, le budget annexe Centre aquatique n'a pas de capacité d'autofinancement. Le budget général vient équilibrer la section de fonctionnement comme cela est le cas sur tous les services publics administratifs (SPA).

4. BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. Section de fonctionnement

4.1.1. Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuations de charges			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 920,00 €	17 130,00 €	6 060,00 €
74 - Autres produits de gestion courante	48 252,44 €	49 822,34 €	
77 - Produits exceptionnels			
TOTAL	56 172,44 €	66 952,34 €	6 060,00 €

4.1.2. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011 - Charges à caractère général	5 848,38 €	9 988,09 €	9 491,10 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	42 470,18 €	45 000,00 €	3 050,38 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	132,23 €	3 754,91 €	3 754,91 €
65 - Autres charges de gestion courante		1,35 €	
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles		4 800,00 €	
TOTAL	48 450,79 €	63 544,35 €	16 296,39 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20230329-20230303_03_20 DBE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

En 2022, les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 6 060 € et les dépenses de fonctionnement à hauteur de 16 296,39 €. Ces faibles montants s'expliquent par une absence de rattachements d'une partie des dépenses et des recettes. Par conséquent les rattachements devront être intégrés au budget primitif 2023, ce qui viendra perturber la lecture budgétaire 2022 et 2023. Le budget aurait dû être excédentaire.

4.2. Section d'investissement

4.2.1. Recettes d'investissement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
13 - Subventions d'investissement			
1068 - Dotations, fonds divers et réserves			697,34 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	132,23 €	3 754,91 €	3 754,91 €
TOTAL	132,23 €	3 754,91 €	4 452,25 €

4.2.2. Dépenses d'investissement

CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
20 - Immobilisations incorporelles	17 908,80 €		
21 - Immobilisations corporelles	204,62 €		
TOTAL	18 113,42 €		

Il n'a pas été procédé à des investissements au cours de l'année 2022 pour la gestion du SPANC.

4.3. Résultats de l'exercice

REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	16 296,39 €	6 060,00 €	-10 236,39 €
Section d'investissement		4 452,25 €	4 452,25 €
Total	16 296,39 €	10 512,25 €	-5 784,14 €
Reports			
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	12 233,13 €		
Total Réalisations + reports			
Section de fonctionnement	16 296,39 €	6 060,00 €	-10 236,39 €
Section d'investissement	12 233,13 €	4 452,25 €	-7 780,88 €
Restes à réaliser			
Section de fonctionnement			
Section d'investissement			
Résultats totaux			
Section de fonctionnement	16 296,39 €	6 060,00 €	-10 236,39 €
Section d'investissement	12 233,13 €	4 452,25 €	-7 780,88 €
Total	28 529,52 €	10 512,25 €	-18 017,27 €

Le budget annexe SPANC présente un déficit cumulé de fonctionnement de 10 236,39 € et un déficit cumulé d'investissement de 7 780,88 €.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20230329-20230329-02-20-DBE
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Evolution du niveau d'épargne du budget annexe SPANC

ANNEE	2020	2021	2022	2021-2022 %
Recettes réelles de fonctionnement <i>dont recettes exceptionnelles</i>	56 172,44 €	66 952,34 €	6 060,00 €	-1 004,82%
Dépenses réelles de fonctionnement <i>dont dépenses exceptionnelles</i>	48 318,56 €	59 789,44 € 4 800,00 €	12 541,48 €	-376,73%
Epargne brute (€)	7 853,88 €	11 962,90 €	-6 481,48 €	284,57%
Taux d'épargne brute %	13,98%	17,87%	-106,96%	
Amortissement du capital de la dette				
Epargne nette (€)	7 853,88 €	11 962,90 €	-6 481,48 €	284,57%
Encours de dette				
Capacité de désendettement	0,00	0,00	0,00	

L'année 2022 n'est pas représentative des dépenses et recettes réelles. Par conséquent, il est difficile de prendre en compte les chiffres présentés dans le tableau évaluant le niveau d'épargne.

5. LOTISSEMENTS – PARCS D'ACTIVITES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	PA BEL AIR	PA BLUCHETS	PA BOURG BESNIER	PA NOE GREE	PA DRUGE CHEVAUX
011 Charges à caractère général	22 722,37 €	11 548,00 €	34 980,84 €	6 628,60 €	
65 Autres charges de gestion courante					
66 Charges financières	1 346,24 €	6 573,26 €			
042 Opération ordre de transfert	1 050 271,42 €	1 197 912,48 €	191 213,41 €	793 850,56 €	
043 Opération ordre intérieur	7 934,24 €	14 633,26 €	5 660,00 €	5 146,00 €	
TOTAL	1 082 274,27 €	1 230 667,00 €	231 854,25	805 625,16	-
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
70 Produits des ventes	31 500,00 €	92 000,00 €			
74 Dotations et participations	- €		10 500,00 €		
75 Autres produits de gestion courante					65 015,64 €
77 Produits exceptionnels	227 504,19 €	69 170,25 €	291,08 €	0,33 €	
042 Opération ordre de transfert	1 044 980,17 €	1 216 033,74 €	215 694,25 €	800 165,51 €	
043 Opération ordre intérieur	7 934,24 €	14 633,26 €	5 660,00 €	5 146,00 €	
TOTAL	1 311 918,60 €	1 391 837,25 €	232 145,33 €	805 311,84 €	65 015,64 €
TOTAL Résultat de fonctionnement	229 644,33 €	161 170,25 €	291,08 €	- 313,32 €	65 015,64 €
002 Excédent/Déficit antérieur reporté	- 408,37 €	59 844,08 €	- 223,39 €	78 490,01 €	32 775,42 €
Résultat brut de clôture	229 235,96	221 014,33	67,69	78 176,69	97 791,06
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16 Emprunts et dettes	24 823,72 €	39 324,94 €			
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	227 504,19 €	69 170,25 €	291,08 €	0,33 €	
040 Opération ordre de transfert	1 044 980,17 €	1 216 033,74 €	215 694,25 €	800 165,51 €	
TOTAL	1 297 308,08 €	1 324 528,93 €	215 985,33	800 165,84	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
16 Emprunts et dettes					
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés					
040 Opération ordre de transfert	1 050 271,42 €	1 197 912,48 €	191 213,41 €	793 850,56 €	
TOTAL	1 050 271,42 €	1 197 912,48 €	191 213,41 €	793 850,56 €	-
TOTAL Résultat de investissement	- 247 036,66 €	- 126 616,45 €	- 24 771,92 €	- 6 315,28 €	- €
001 Excédent/Déficit antérieur reporté	123 652,42 €	71 759,03 €	107 727,78 €	368 832,52 €	97 791,06 €
Résultat brut de clôture	- 123 384,24 €	- 54 857,42 €	- 132 499,70 €	- 375 147,80 €	- 97 791,06 €

Le parc d'activités de la Druge Chevaux a été clôturé au cours de l'année 2022. Par conséquent, le budget Administration générale a intégré son déficit d'environ 65 000 €.

Les parcs d'activités Blûchets, Bel Air, Noé Grée et Bourg Besnier sont toujours en cours de commercialisation. Malgré la signature de plusieurs promesses de vente, l'année 2022 ne comptabilise qu'une seule vente sur le parc d'activités du Bel Air.

Quelques travaux ont été réalisés sur les parcs du Bel Air et de Bourg Besnier afin de faciliter la commercialisation.

C. SYNTHÈSE – COMPTE ADMINISTRATIF (BUDGET ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET BUDGETS ANNEXES)

REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	12 975 685,25 €	14 338 186,56 €	1 362 501,31 €
Section d'investissement	5 084 041,14 €	4 308 215,23 €	-775 825,91 €
Total	18 059 726,39 €	18 581 386,15 €	586 675,40 €
Reports			
Section de fonctionnement	196 828,95 €	605 130,07 €	
Section d'investissement	586 584,49 €	3 540 181,49 €	
Total Réalisations + reports			
Section de fonctionnement	13 172 514,20 €	14 943 316,63 €	1 770 802,43 €
Section d'investissement	5 670 625,63 €	7 848 396,72 €	2 177 771,09 €
Restes à réaliser			
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	281 318,22 €		
Résultats totaux			
Section de fonctionnement	13 172 514,20 €	14 943 316,63 €	1 770 802,43 €
Section d'investissement	5 951 943,85 €	7 848 396,72 €	1 896 452,87 €
Total	19 124 458,05 €	22 586 372,29 €	3 461 914,24 €

Le compte administratif (Budget Administration générale et budgets annexes) présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 770 802,43€ et un excédent cumulé d'investissement de 2 177 771,09 €.

Au regard de la synthèse globale des résultats, le budget principal représente 41 % de la section de fonctionnement totale et 15 % de la section d'investissement en termes de dépenses et de recettes.

En ce qui concerne le résultat de fonctionnement cumulé, celui-ci est généré à 40% par le budget principal en revanche pour le résultat d'investissement cumulé, celui-ci est établi pour 67 % par les budgets annexes.